



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/393

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Politique climat énergie. Démarche qualité européenne Cit'ergie. Renouvellement du label. Décision. Approbation. Autorisation

Madame Anne WALRYCK, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2017-578, le Conseil municipal du 18 décembre 2017 a approuvé le réengagement de la Ville de Bordeaux dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie.

Cette démarche est menée conjointement avec Bordeaux Métropole dans la perspective d'obtenir une seule et même labellisation. Cette labellisation unique permet à la Ville de Bordeaux de valoriser ses actions climat énergie aux côtés de la Métropole compétente désormais en matière d'énergie (concessions de réseaux de gaz et d'électricité, développement de réseaux de chaleur, plan climat air énergie territorial, contribution à la transition énergétique...).

▪ La démarche qualité Cit'ergie

Cit'ergie est un dispositif européen, destiné à récompenser les communes et intercommunalités qui sont engagées dans la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Décerné pour 4 ans, le label s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. Chacun de ces niveaux récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche.

Le label CAP Cit'ergie est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est compris entre 35% et 50% de leur potentiel maximum.

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 50% de leur potentiel maximum.

Enfin, le label Cit'ergie GOLD est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 75%.

En 2012, la Ville de Bordeaux a atteint 63% de son potentiel. Pour Bordeaux Métropole, le score obtenu s'élevait à 61%.

▪ Les résultats obtenus

Un audit des actions climat-air-énergie engagées par les deux collectivités a été mené entre février et mai 2019. Plus de 30 réunions ont été organisées. Elles ont permis de rencontrer plus de 90 agents de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

6 domaines ont été audités sur la base du catalogue établi par l'ADEME :

- # Planification territoriale
- # Patrimoine de la collectivité
- # Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
- # Mobilité
- # Organisation interne
- # Coopération, communication

Les entretiens réalisés avec les agents, les indicateurs fournis ainsi que la valorisation des actions menées depuis la dernière labellisation ont permis d'obtenir le score très satisfaisant de 69%.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole recevront le label Cit'ergie, en janvier 2020, lors de la 21^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux. Ce niveau récompense les collectivités ayant obtenu un résultat situé entre 50% et 75% du potentiel de points.

Le détail par domaine est le suivant :

| | 2012 | 2019 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| 1 - Planification territoriale | 71% | 67% |
| 2 - Patrimoine de la collectivité | 34% | 55% |
| 3 - Approvisionnement | 57% | 61% |
| 4 - Mobilité | 62% | 78% |
| 5 - Gestion interne | 69% | 74% |
| 6 - Coopération et communication | 69% | 74% |
| TOTAL | 61% | 69% |

Pour une deuxième labellisation, l'obtention d'un tel score permet d'affirmer que la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole agissent concrètement sur les questions climat-air-énergie et que de nets progrès ont été réalisés depuis la dernière labellisation obtenue en 2012.

En effet, la quasi-totalité des domaines audités présente une amélioration notable du score. Concernant la planification territoriale, si le score est en diminution, c'est en raison d'une modification des attentes du catalogue Cit'ergie actuel par rapport au catalogue de 2012. Ainsi, cette perte de points ne doit pas être imputée à une diminution de l'ambition de la politique menée sur ce domaine.

Parmi les actions valorisées par la Ville de Bordeaux figurent la gestion énergétique du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public), le dispositif de l'académie climat énergie, la formation du personnel sur les questions énergétiques, la lutte contre la précarité énergétique, la gestion écologique du patrimoine vert, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, les mobilités douces, le soutien aux acteurs associatifs, la mise en place d'un budget participatif dédié au développement durable, le label Certi'crèche, les achats responsables et durables, la part du bio et la réduction des portions carnées dans les écoles, les coopérations internationales sur les enjeux de la transition énergétique,...

▪ **Des marges de progrès identifiées**

Au-delà d'être un dispositif de récompense, le label Cit'ergie permet d'inscrire les collectivités dans une démarche d'amélioration continue.

Dans ce cadre, la phase d'audit a permis d'identifier des marges de progrès de la politique climat-air-énergie menée.

Ces pistes de progrès viendront compléter le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le Plan Climat air énergie territorial adoptés par Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017.

Les actions nouvelles sont les suivantes :

| | |
|----------------------------------|---|
| 6 Domaines Label Citergie | Mesures nouvelles suite à l'état des lieux |
|----------------------------------|---|

| | |
|--|--|
| 1- Planification territoriale | Renforcer le PLU3.1 sur les critères climat-air-énergie |
| | Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire |
| | Construire un référentiel pour les projets d'aménagement |
| 2- Patrimoine de la collectivité | Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école |
| | Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public |
| | Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public |
| 3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité | Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire |
| | Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables |
| | Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité |
| 4- Mobilité | Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et développement économique |
| | Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express) |
| 5- Gestion interne | Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie |
| 6- Communication, coopération | Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie |
| | Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation) |
| | Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les crèches bordelaises |
| | Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable » |
| | Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours) |

La mise en œuvre de ces nouvelles actions permettra à la Ville de Bordeaux et à Bordeaux Métropole d'obtenir le score de 78%, récompensé par le label Cit'ergie Gold, de la manière suivante :

| | 2012 | 2019 | Nouvelles propositions |
|-----------------------------------|------|------|------------------------|
| 1 - Planification territoriale | 71% | 67% | 83% |
| 2 - Patrimoine de la collectivité | 34% | 55% | 65% |
| 3 - Approvisionnement | 57% | 61% | 69% |
| 4 - Mobilité | 62% | 78% | 85% |
| 5 - Gestion interne | 69% | 74% | 84% |

| | | | |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| 6 - Coopération et communication | 69% | 74% | 83% |
| TOTAL | 61% | 69% | 78% |

L'obtention de ce score pourrait être envisageable dès 2023. Il permettrait à la Ville de Bordeaux et à Bordeaux Métropole de s'inscrire aux côtés des deux seules collectivités françaises à avoir obtenu à ce jour, le label Cit'ergie Gold, à savoir la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Maire à déposer, conjointement avec Bordeaux Métropole, un dossier de candidature au label Cit'ergie auprès de la Commission nationale ;

Article 2 : de valider les nouvelles actions proposées à l'issue de la phase d'audit interne ;

Article 3 : d'accompagner Bordeaux Métropole dans la mise en œuvre des actions nouvelles qui permettrait, à moyen terme, d'obtenir la plus haute distinction du label ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette démarche de labellisation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

| 6 Domaines Label Citergie | Mesures nouvelles suite à l'état des lieux | Correspondances avec le Plan haute qualité de vie | | |
|--|--|--|---|--|
| | | Actions | Objectifs | Axes |
| 1- Planification territoriale | Renforcer le PLUi sur les critères climat-air-énergie | Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement | Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique | Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers |
| | Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire | Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement | Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique | Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers |
| | Construire un référentiel pour les projets d'aménagement | Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement | Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique | Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers |
| 2- Patrimoine de la collectivité | Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école | Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti | Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| | Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public | Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti | Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| | Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public | Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti | Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| 3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité | Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire | Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque | Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030 | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| | Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables | Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque | Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2031 | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| | Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité | Action 6 : Accompagner la rénovation et réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public | Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| 4- Mobilité | Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et aménagement économique | Action 14 : Maîtriser l'usage de la voiture dans une optique d'optimisation pour apaiser la circulation et réduire les nuisances | Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| | Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express) | Action 15 : Poursuivre le développement des réseaux de transport en commun | Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| 5- Gestion interne | Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie | Action 3 : Mobiliser des financements pour accompagner la transition du territoire | Objectif 1 : Exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie | Axe 1 : Accélérer la transition énergétique |
| 6- Communication, coopération | Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie | Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement | Objectif 11 : Impliquer les citoyens | Axe 3 : Accompagner tous les acteurs |
| | Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation) | Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement | Objectif 11 : Impliquer les citoyens | Axe 3 : Accompagner tous les acteurs |
| | Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les crèches bordelaises | Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement | Objectif 11 : Impliquer les citoyens | Axe 3 : Accompagner tous les acteurs |
| | Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable » | Action 38 : Accompagner les porteurs de projets innovants | Objectif 12 : Faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte | Axe 3 : Accompagner tous les acteurs |
| | Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours) | Action 18 : Renforcer le rôle et le contenu des outils réglementaires et adopter une stratégie foncière au service des enjeux de préservation et revalorisation d'espaces naturels | Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique | Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers |